



Annexe aux plans d'études
de la Faculté des sciences et de médecine

Modalités d'évaluation des UE

- de l'éthique et philosophie des sciences

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 30.05.2022
Version révisée du 15.04.2024

1 Introduction

Cette annexe décrit les conditions d'évaluation des Unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas directement sous la responsabilité d'un département de la Faculté. Elle complète les différents plans d'études où apparaissent des UE avec le code "SFS.0nnnn".

2 Évaluations des unités d'enseignement

L'évaluation des cours se fait par des épreuves orales ou écrites dont la durée est fixée dans la présente annexe. Les épreuves se déroulent, en général, durant trois sessions d'examens (hiver, été, automne). Pour chaque épreuve, l'étudiant-e s'inscrit dans les délais prescrits selon la procédure on-line dans le portail d'étudiant-e-s MyUniFR (<https://my.unifr.ch>) accessible avec le compte personnel et le mot de passe fournis par l'Université. Dans le cas d'épreuve en fin de cours, des consignes sont communiquées durant le semestre. L'épreuve porte sur la matière de l'UE telle qu'elle a été enseignée la dernière fois. En cas d'exception, celle-ci sera communiquée par le Département et/ou par l'enseignant responsable. L'échelle des notes s'étend de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Une épreuve dont la note est inférieure à 4 peut être répétée une seule fois et au plus tôt lors de la session d'examens suivante.

3 Bases réglementaires

Le présent document sert d'annexe aux plans d'études suivants :

- Plan d'études des branches propédeutiques et complémentaires offertes par la Faculté des sciences et de médecine dans le cadre du Bachelor of Science ou d'autres formations universitaires dans lesquelles ces branches sont reconnues.
- Autres plans d'étude dans lesquels les UE listées dans ce document apparaissent.

Il est soumis au *Règlement pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science*.

Tous ces documents sont accessibles à partir de <http://www.unifr.ch/scimed/plans>.

4 Modalités d'évaluation

Avec l'accord écrit de l'étudiant-e, il peut être procédé à un changement des modalités d'examen. Ceci s'applique en particulier lorsqu'un-e étudiant-e est seul-e à se présenter à une épreuve écrite. Le Département responsable peut proposer à l'étudiant-e (réponse écrite requise) que l'épreuve écrite soit remplacée par une épreuve orale.

Code	Unité d'enseignement	ECTS	Modalités d'évaluation
SFS.00001	Philosophie et éthique des sciences	3	Épreuve orale de 15 min.
SFS.00002	Sciences et société	3	Épreuve orale de 15 min.